

SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUTE CORREZE VENTADOUR SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI



Pièce 1.4

URBADOC

Tony PERRONE 56, avenue des Minimes 31200 TOULOUSE Tél.: 05 34 42 02 91 contact@be-urbadoc.fr

ETEN Environnement

Caroline LESPAGNOL
49, rue Camille Claudel
40 990 SAINT-PAUL LES DAX
Tél: 05 58 74 84 10
environnement@eten-aquitaine.com

RURAL Concept

Stéphane DELBOS 430, avenue Jean Jaurès 46 004 Cahors Cedex 9 Tél: 05 65 20 39 25 stephane.delbos@adasea.net

ATELIER Georges

Yvan OKOTNIKOFF 42, rue d'Avron 75 020 PARIS Tél: 09 82 20 40 40 contact@ateliergeorges.fr

Tampon du Syndicat Mixte	Tampon de la Préfecture

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION	Le 10 mars 2016
DEBAT SUR LE PADD	Le 21 juin 2018
ARRET DU PROJET	Le 12 février 2019
ENQUETE PUBLIQUE	-
APPROBATION	_

PREAMBULE

3

TABLEAU DE BORD

Figure 1 : Clés de lecture des critères, indicateurs et modalités de suivi ; UrbaDoc ; 2019



Orientation et Objectif :					
Hiérarchie	Lil	bellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Niveau de hiérarchie de l'indicateur	Numéro d'indicateur et son titre		Mode de calcul attendu	Mode de représentation attendu (graphique, carte)	
Source de données		Périodicité et point de départ	Commentaires		
Donnée(s) servant de base à l'évaluation		Point de départ de l'évaluation et périodicité	Commen	taires éventuels	

Figure 2 : Les articles qui régissent l'évolution des SCOT ; Légifrance ; UrbaDoc ; 2019

Article L143-29:

Le schéma de cohérence territoriale fait l'objet d'une révision lorsque l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 envisage des changements portant sur :

- 1° Les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- 2° Les dispositions du document d'orientation et d'objectifs prises en application des articles L. 141-6 et L. 141-10 ;
- 3° Les dispositions du document d'orientation et d'objectifs relatives à la politique de l'habitat prises en application du 1° de l'article L. 141-12 ayant pour effet de diminuer l'objectif global concernant l'offre de nouveaux logements.

Article L143-32:

Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L. 143-29, le schéma de cohérence territoriale fait l'objet d'une procédure de modification lorsque l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 décide de modifier le document d'orientation et d'objectifs.

Article L143-34:

Lorsque le projet de modification porte sur des dispositions prises en application des articles L. 141-5, L. 141-12, L. 141-13, L. 141-16, L. 141-17, L. 141-20, L. 141-23, L. 141-24 et du premier alinéa l'article L. 141-14, il est soumis à enquête publique par le président de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16.

L'enquête publique est réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre ler du code de l'environnement. Lorsque la modification ne concerne que certaines communes, l'enquête publique peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes. Les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-8 sont joints au dossier d'enquête publique.

Commentaires : les articles suscités sont ceux précisant le contenu du Document d'Orientation et d'Objectifs par thématique : habitat- transport et mobilités – économie...

Article L143-34:

Dans les cas autres que ceux mentionnés à l'article L. 143-34, le projet de modification peut faire l'objet d'une modification simplifiée. Il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle.

Les critères, indicateurs et modalités de suivi du SCOT

1. Les attendus de l'article R141-2 du code de l'urbanisme

Le rapport de présentation expose le diagnostic prévu à l'article L. 141-3 et précise, le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées. Au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation :

- 1° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma;
- 2° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement;
- 3° Explique les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du schéma au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national;
- 4° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma :
- 5° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L. 143-28. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées;
- 6° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

2. Les attendus de l'article L143-28 du code de l'urbanisme

Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation

de l'espace, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

3. Ce qu'il faut en retenir

Le SCOT a fixé des orientations et objectifs de développement précis au territoire. L'échéance d'atteinte est lointaine, 2035. Ainsi, le code prévoit la mise en place d'indicateurs et critères de suivi permettant périodiquement de vérifier la mise en œuvre concrète du projet. Le présent document est donc l'élément essentiel de la durée de vie du document, lequel, sans analyse des résultats d'application au moins 6 ans après l'approbation, deviendrait caduc.

Les résultats de l'évaluation conditionnent la poursuite du projet. A l'issue, le SCOT est poursuivi sans modification ou révisé.

4. Modalités de lecture et de prise en compte

Le présent document fait le choix de définir les critères, indicateurs et modalités de suivi en suivant le plan du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, déjà repris par le Document d'Orientation et d'objectifs.

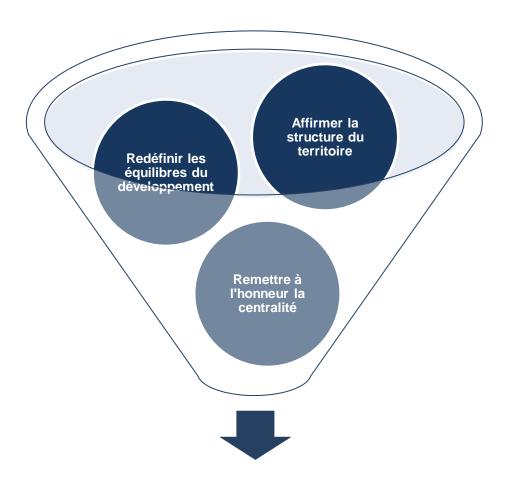
Ainsi la trame suivante est proposée par le document : Chapitre ; Fiche action ; Prescription / Recommandation.

Pour les prescriptions et recommandations retenues comme élément d'évaluation, le tableau suivant est proposé :

- Prescription ou Recommandation ;
- Hiérarchie de l'indicateur selon deux niveaux descendants, stratégique et complémentaire ;
- Libeller de l'indicateur ;
- Mode de calcul;
- Mode de représentation ;
- Sources de données ;
- Périodicité de mise à jour et point de départ de l'évaluation :
- Commentaires éventuels.

5. Avertissement

Les articles du code de l'urbanisme auxquels le présent document fait référence sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2018 issus de l'ordonnance n°2015-1174 du 24 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1^{er} du code de l'urbanisme et au décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du code de l'urbanisme.



D'une identité affirmée à une image renforcée.

CHAPITRE II: LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE ET LA RESTAURATION DES **CENTRALITES: L'IDENTITE ET L'IMAGE AU COEUR**

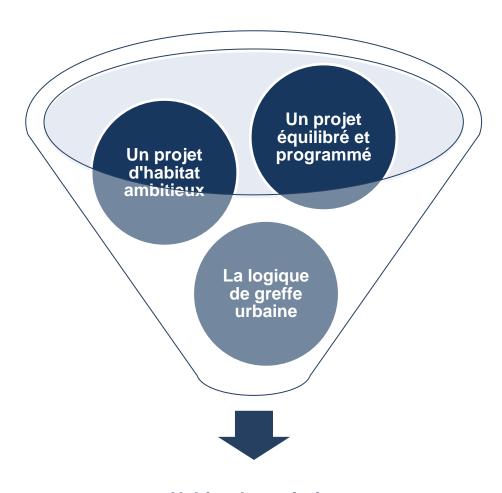
DU PROJET

LES ACTIONS: REDEFINIR LES EQUILIBRES DE DEVELOPPEMENT

Prescription 1 : I	nscrire	le développen	nent du territo	ire selon les logiques Ouest/Est		
Hiérarchie		ibellé de l'ind		Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	1		logiques de pement /2013	Évolution démographique et de l'habitat par commune.	Cartographie	
Source de données		t de départ ériodicité		Commentaires		
INSEE	La carte devr de la démog évolution units par bassin de non des dyna des résultats		de la démo évolution un par bassin o non des dyr	e devra mettre en évidence les dynamiques de construction et démographie sur la période 2013 – 2025. Il est attendu une on unitaire et par ratio à l'échelle communale, intercommunale et ssin de vie. L'évaluation doit permettre de noter la poursuite ou s dynamiques plus importantes à l'Ouest qu'à l'Est. En fonction sultats, le projet pourrait évoluer sur le volet habitat et être		
Prescription 2 : l'autoroute	Progra	ammer le dév	/eloppement	économique et de l'habitat en fonction o	de la distance à	
Hiérarchie	L	ibellé de l'ind	licateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	2	Valide A89/R	r l'effet D1089	Évolution démographique et de l'habitat par commune.	Cartographie	
Source de données		t de départ ériodicité		Commentaires		
INSEE	est ici néce 2013 la RD 108 6 ans fonction de faire perdu		est ici néces la RD 1089 fonction des	a même cartographie que celle relative à lessaire de voir si les dynamiques concentrique de la démographie et de l'habitat sons résultats, le projet pourra évoluer sur le ver les dynamiques 1999/2013 ou valider	ues vers l'A89 et t maintenus. En olet habitat pour	
Prescription 3: aux services pour		er les franges	du territoire	pour assurer un meilleur maillage et un ac	ccès à l'emploi et	
Hiérarchie	L	ibellé de l'ind	licateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	3	Maintenir le des franges	es polarités s bordières	Évolution démographique, de l'habitat, du nombre d'emploi, du taux de concentration d'emploi et du nombre de commerces et services par commune.	Cartographie	
Source de données		t de départ ériodicité		Commentaires		
INSEE		2013 3 ans	fournir empl	it ici de vérifier que les ceintures bordière ois et services aux habitants des franges d extérieures. La première évaluation aura lie 3-2022.	u territoire et des	
Prescription 5 : A	Acter un	e politique vo	lontariste perr	nettant à Ussel de se rapprocher des 10 00	00h	
Hiérarchie	L	ibellé de l'ind	licateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	4		er le pôle cipal	Évolution démographique et de l'habitat de la ville d'Ussel	Tableaux et graphiques	
Source de données		t de départ ériodicité		Commentaires		
INSEE		2013 3 ans	de mainteni garant d'une cas de non ville d'Ussel	rérifier que la décroissance de la ville d'Us ir un pôle principal proche des 10 000h e qualité de service utile au territoire et à atteinte de l'objectif, les efforts de réhabil devront être accentués. La première évala période 2013-2022.	. Ce seuil reste ses environs. En itation du centre-	

LES ACTIONS: AFFIRMER L'ARMATURE TERRITORIALE

Prescription 8 : Acter un développement pour tous limitant les effets de vide					
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	5	Acter un développement pour tous	Évolution démographique et de l'habitat par commune.	Cartographie	
Source de données	Point de départ et périodicité Commentaires				
Plan Local d'Urbanisme	mod	2013. A chaque élaboration, modification ou révision d'un Plan Local d'Urbanisme Il s'agit ici de s'assurer que l'ensemble des communes du territoire aura la possibilité de s'inscrire dans une dynamique démographique et de construction positive au regard de la définition des Plans Locaux d'Urbanisme.			



Habiter le territoire

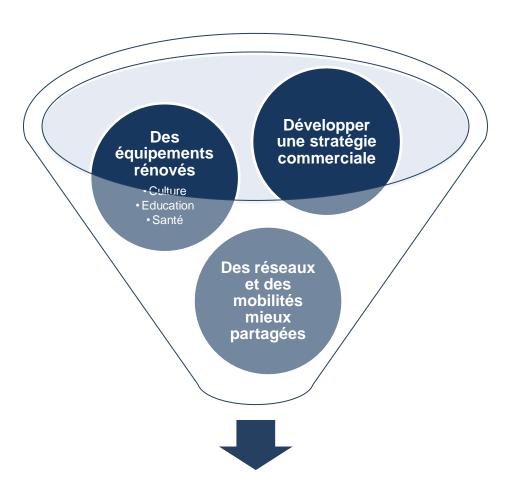
CHAPITRE III : D'UN TERRITOIRE D'HABITAT A UNE **LOGIQUE D'HABITER**

LES ACTIONS : UN PROJET D'HABITAT, EQUILIBRE, AMBITIEUX ET PROGRAMME

Prescription 11 :	Invers	ser la tendance démographiq	ue		
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	6	Inverser la tendance démographique	Comparer l'évolution globale de la démographie du territoire.	Tableaux et graphiques.	
Source de données	Poir	nt de départ et périodicité	Commentaires		
INSEE		2013. 3 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-2022. Dans le cas où la tendance reste négative, l'évaluation devra identifier les causes pour accentuer l'attractivité du territoire. Elles peuvent être d'ordres économiques structurelles ou techniques.		
Prescription 12 :	Rendi	re les pôles de bassins de vie	e plus attractifs		
Hiérarchie	ı	Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	Inverser le recul démographique des pôles des bassins de vie		Comparaison du poids démographique de chaque pôle dans son bassin de vie en 2013 et à date échéance.	Tableaux et graphiques.	
Source de données	Poir	nt de départ et périodicité	Commentaires		
INSEE		s de chaque pôle dans son bassin de vie en 2013. 3 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-2022. A l'issue de l'évaluation, l'ouverture à l'urbanisation des zones AU hors des pôles pourra être reportée en cas de non atteinte de l'objectif. De même, en cas de non atteinte de l'objectif, les efforts de réhabilitation des centres-villes des pôles de bassin de vie devront être accentués.		
Prescription 13 :	Confo	rter la démographie de l'arm	ature territoriale		
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	8	Maintenir les équilibres démographiques de 2013	Comparaison entre le poids démographique de chaque pôle de l'armature territoriale dans son bassin de vie en 2013 et à date échéance.	Tableaux et graphiques.	
Source de données	Poir	nt de départ et périodicité	Commentaires		
INSEE		s de chaque pôle dans son bassin de vie en 2013. 3 ans.	La première évaluation se fera sur la pér A l'issue de l'évaluation, l'ouverture à l' zones AU des PLU pourra être reportée pôles de l'armature territoriale De même atteinte de l'objectif, les efforts de re centres-villes des pôles de l'armature te être accentués.	urbanisation des e en dehors des , en cas de non éhabilitation des	
Prescription 16 : en résidences prin			la baisse de la taille des ménages pour es	timer les besoins	
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	9	Évaluer le besoin en résidences principales	Comparaison entre la taille des ménages de 2013 et celle de la date échéance. Le mode de calcul est spécifié dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.	Tableaux, graphiques et cartes.	

Source de	Poin	at de départ et périodicité	Commentaires				
données	Poli	nt de départ et périodicité					
INSEE	Та	aille des ménages 2013. 3 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-2022. L'objectif est de valider le besoin en résidences principales scénarisé principalement sur la baisse au fil de l'eau de la taille des ménages. Les Plans Locaux d'Urbanisme pourraient être revus selon les conclusions.				
Prescription 17:	Prescription 17 : Programmer le nombre de résidences secondaires						
Hiérarchie	I	Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation			
Stratégique	10	Évaluer l'évolution du parc de résidences secondaires	Calcul du nombre unitaire de résidences secondaires et du poids de la catégorie dans les statuts d'occupation du parc de logements, par commune et bassins de vie.	Tableaux, graphiques et cartes.			
Source de données	Poin	nt de départ et périodicité	Commentaires				
INSEE	sec	Nombre de résidences ondaires et ratio du statut d'occupation de 2013. 3 ans.	La première évaluation se fera sur la pér L'objectif est de valider le besoin en résid scénarisé principalement sur la hausse a parc. Les Plans Locaux d'Urbanisme pour selon les conclusions.	ence secondaire au fil de l'eau du			
Prescription 18 : Aucun nouveau logement vacant supplémentaire en 2035							
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation			
Stratégique	11	Évaluer l'évolution du parc de résidences vacantes	Calcul du nombre unitaire de résidences vacantes et du poids de la catégorie dans les statuts d'occupation du parc de logements par commune et bassins de vie.	Tableaux, graphiques et cartes.			
Source de données	Poin	nt de départ et périodicité	Commentaires				
INSEE		ore de résidences vacantes o du statut d'occupation en 2013. 3 ans.	La première évaluation se fera sur la pér Le DOO a programmé la réhabilitation de vacants permettant d'atteindre un taux l'ordre de 10,78% en 2035. L'évaluation de scénariser les PLH et PLU en fonction nombre de logements vacants.	e 534 logements de vacance de devra permettre			
Prescription 19 :	De me	eilleures densités pour diminu	uer la consommation foncière				
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation			
Stratégique	12	Évaluer l'artificialisation des sols	Évaluer la consommation foncière selon une analyse diachronique telle que celle menée par le diagnostic du présent SCOT. Calculer le foncier consommé à partir des fichiers SITADEL et des logiciels d'instruction des permis de construire.	Cartographie.			
Source de données	Poin	nt de départ et périodicité	Commentaires				
BD-Ortho SITADEL INSEE Logiciel d'instruction		2013. 3 ans	La première évaluation se fera sur la pério s'agira de vérifier la conformité de la foncière au regard de l'objectif de 6001 2035.	consommation			

Prescription 20 : Les densités de projet à appliquer					
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	13	Évaluer l'artificialisation des sols	Évaluer la consommation foncière globale selon une analyse diachronique telle que celle menée par le diagnostic du présent SCOT. Calculer le foncier consommé et les densités appliquées à partir des fichiers SITADEL et des logiciels d'instruction des permis de construire.	Cartographie.	
Source de données	Poir	nt de départ et périodicité	Commentaires		
BD-Ortho SITADEL INSEE Logiciel d'instruction	mo	2013. 3 ans. A chaque élaboration, dification ou révision d'un Plan Local d'Urbanisme.	La première évaluation se fera sur la pério s'agira de vérifier la mise en œuvre de densités de projet.		
Prescription 28:	La pro	ogrammation du développem	ent pour revitaliser les centres anciens		
Hiérarchie	ı	Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	14	Maintenir le poids de l'armature territoriale	Comparaison entre le poids démographique de chaque pôle de l'armature territoriale dans son bassin de vie en 2013 et à date échéance.	Tableaux, graphiques et cartes.	
Source de données		Point de de	épart et périodicité	Commentaires	
INSEE SITADEL		2013. A chaque élaboration	, modification ou révision d'un PLU.	RAS	
Prescription 30 :	Comp	rendre les sites pour mieux s	s'y greffer		
Hiérarchie	ı	Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	15	Renforcer l'identité du territoire et maintenir la qualité paysagère	Néant.	Analyse textuelle et schématique.	
Source de données	Poir	nt de départ et périodicité	Commentaires		
Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLU		Néant. 6 ans	La première évaluation se fera sur la pério s'agira de vérifier que les OAP des PLU mises en œuvre, bien permis d'intégre projets aux sites existants. Au besoin, le ainsi que les règlements de ces der évoluer.	ont, lors de leurs er les nouveaux s OAP des PLU,	
Recommandation	n 8 : Ê	tre acteur de l'aménagement	t		
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	16	Accompagner et porter les projets	Néant.	Néant.	
Source de données	Poir	nt de départ et périodicité	Commentaires		
Néant		Néant. 6 ans	Il s'agira ici de voir le niveau d'implication dans la mise en œuvre de projets. La s service et les compétences disponibles De même, sera évalué le nombre et la que de création ou de restructuration porté pa	structuration d'un seront évaluées. ualité des projets	



Rendre le territoire attractif

CHAPITRE IV : EQUIPER LE TERRITOIRE, MISER SUR L'EFFICIENCE DES RESEAUX ET LA COMPLEMENTARITE DE L'OFFRE

LES ACTIONS: DEVELOPPER UNE STRATEGIE COMMERCIALE

Recommandation 9 : Préférer le commerce de proximité					
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	Conserver la place du commerce central		Quantifier le nombre de commerces présent en 2013 et au moment de l'évaluation. Les chiffres sont à fournir en ratio évolutifs et en unités. Ils doivent mettre en évidence les évolutions par types de surfaces commerciales.	Tableaux, graphiques et cartes.	
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires		
INSEE Répertoire des chambres consulaires	2013. 3 ans.		La première évaluation se fera sur la période 2019-2022.		
Recommandation	n 10 : ˈ	Lier le développement comm	nercial à l'armature territoriale		
Hiérarchie	ı	Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	18	Renforcer les centralités commerciales	Néant.	Néant.	
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires		
Plans Locaux d'Urbanisme	2013. A chaque élaboration, modification ou révision d'un Plan Local d'Urbanisme		L'objectif est ici de s'assurer que les Pi précisément l'implantation des commerce l'armature territoriale et des objectifs fixés	es en fonction de	

LES ACTIONS: DES EQUIPEMENTS PLUS ACTUELS ET ACCESSIBLES

Prescription 36 : Préférer la proximité					
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	19	Confirmer l'absence de besoins en grands équipements	Néant.	Néant.	
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires		
Néant	2013. 6 ans.		Faire évoluer le DOO si un projet nouvellement recensé.	structurant est	
Prescription 40 :	Prescription 40 : Maintenir une offre scolaire et périscolaire efficace				
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	20	Rationnaliser l'offre scolaire et périscolaire	Comparer les chiffres par établissement des effectifs scolaires. Proposer un ratio évolutif ainsi qu'une évolution unitaire.	Tableaux, graphiques et cartographie.	

	1			
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Inspection académique		2013. 3 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-202 L'offre périscolaire sera adaptée à l'évolution de population.	
Prescription 41 :	Soute	nir l'offre de formation		
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	21	Assurer des conditions de logements adaptés aux étudiants	Évaluer l'offre quantitative et qualitative en logements à destination des étudiants.	Tableaux, graphiques et cartographie.
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires	
Inspection académique Sources internes		2013. 6 ans.	La première évaluation se fera sur la pér L'offre sera adaptée en fonction des résu la rénovation prioritaire de l'offre en place.	ıltats et axée sur
Prescription 42 : Organiser le développement de l'offre ludo-sportive				
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	22	Proposer une offre ludo-sportive améliorée	Proposer un état des lieux de l'existant, quantitatif et qualitatif, et un bilan chiffré des actions de réhabilitation menées.	Tableaux, graphiques et cartographie.
Source de données	Poin	nt de départ et périodicité	Commentaires	
Sources internes		2013. 6 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-2025.	
Prescription 43 :	Les m	naisons de santé, une force	e du maillage territorial	
Hiérarchie	ı	Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	23	Adapter l'offre santé	Établir un diagnostic comparatif des maisons de santé existantes et de la population desservie selon son effectif et sa structure d'âge.	Tableaux, graphiques et cartographie.
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires	
INSEE Sources	2013. 6 ans.		La première évaluation se fera sur la période 2019-2025.	

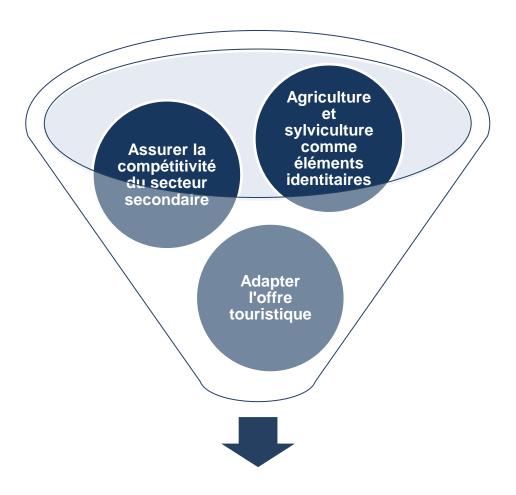
LES ACTIONS: LA CULTURE: UN ELEMENT D'IDENTITE ET DE PROMOTION

Prescription 44 : Connaître, coordonner et communiquer : vers un projet culturel de territoire					
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	24	Vers l'efficience de l'offre culturelle	Néant.	Néant.	
Source de données	Poir	t de départ et périodicité	Commentaires		
Sources internes		2013. 6 ans.	La première évaluation se fera sur la pério conviendra de confirmer la mise en pla service culturel et la réalisation d'un p territoire.	ce d'un véritable	

20

LES ACTIONS: DES MOBILITES DU 19ème SIECLE A CELLES DU 21ème: VERS UNE APPROCHE SYSTEMIQUE ET PLUS EFFICIENTES DES MOBILITES

Prescription 47 : Faciliter l'utilisation des transports partagés						
Hiérarchie	L	ibellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation		
Stratégique	Favoriser d'autres formes de mobilités		Évaluer le ratio de personnes se rendant au travail selon les modes de déplacements. Évaluer les distances moyennes parcourus.	Tableaux, graphiques et cartographie.		
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires			
INSEE	2013. 6 ans.		La première évaluation se fera sur la période 2019-2025. L'objectif est d'évaluer que le besoin en utilisation individuelle de la voiture ainsi que les distances parcourues diminuent.			
Prescription 48 :	Créer	des aires de mobilités				
Hiérarchie	L	ibellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation		
Stratégique	Favoriser d'autres formes de mobilités		Évaluer le nombre d'aires de mobilités réalisé.	Cartographie.		
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires			
Sources internes		2013. 3 ans.	La première évaluation se fera sur la pé En 2022, las aires de mobilités prioritair engagées ou réalisées.			



Rendre le territoire plus attractif

CHAPITRE V : L'ECONOMIE OU L'INDISPENSABLE ATOUT D'UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE

LES ACTIONS: L'AGRICULTURE, RESSOURCE PRODUCTIVE D'IDENTITE

Recommandatio	n 23 :	Préserver le potentiel de p	roduction		
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	Préserver les potentiels agricoles		Comptabiliser les surfaces agricoles consommées et proposer une analyse par type de parcelles : déclarées à la PAC; incluses dans un vaste îlot; incluses dans un périmètre de vigilance, incluses dans un plan d'épandage.	Tableaux et graphiques.	
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires		
Logiciel d'instruction		2013. 3 ans.	La première évaluation se fera sur la pério	ode 2019-2022.	
Prescription 55 :	Réuti	liser le patrimoine agricole			
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	Réutiliser le patrimoine agricole		Chiffrer les changements de destination opérés en distinguant ceux à vocation économique et ceux à vocation habitat.	Tableaux, graphiques et cartographie.	
Source de données	Poin	nt de départ et périodicité	Commentaires		
Logiciel d'instruction		2013. 3 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-2022. Selon les résultats, le ratio de 1 sur 10 scénarisé dans les PLU pour le changement de destination pourra être adapté.		
Prescription 58 :	Modé	rer la consommation de l'e	space		
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	29	Préserver les espaces agricoles	Évaluer la modération de la consommation de l'espace et l'objectif de modération de 30%.	Tableaux, graphiques et cartographie.	
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires		
BD-Ortho SITADEL INSEE Logiciel d'instruction	2013. 3 ans.		La première évaluation se fera sur la pério s'agira de vérifier la conformité de la foncière au regard de l'objectif de 6001 2035.	consommation	
Prescription 59 agricole	: Perr	nettre l'extension des co	nstructions à usage d'habitation exis		
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	Préserver les espaces agricoles		Évaluer le nombre de projets réalisés et leurs impacts sur l'activité agricole.	Tableaux et graphiques	
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires		
BD-Ortho SITADEL Logiciel d'instruction		2013. 6 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-2025. Il s'agira de vérifier l'impact des extensions de l'habitat existant sur l'activité agricole.		

LES ACTIONS: FAIRE DE LA FILIERE BOIS UN ATOUT IDENTITAIRE

Prescription 60 : Identifier et préserver les surfaces sylvicoles						
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation		
Complémentaire	Préserver la ressource sylvicole		Établir un bilan chiffré de la ressource sylvicole et de son évolution.	Tableaux, graphiques et cartographie		
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires			
Sources internes ONF		2013. 6 ans.	La première évaluation se fera sur la pério	ode 2019-2025.		
Recommandation 25 : Mettre en place un observatoire d'évaluation						
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation		
Complémentaire	32	Mieux gérer la ressource	Néant.	Néant.		
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires			
Source interne		2013. 6 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-2025.			
Recommandatio	n 26 :	Inciter à a réutilisation des	terrains exploités			
Hiérarchie	ı	Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation		
Complémentaire	Atténuer l'impact sur les sols et les paysages		Faire un bilan chiffré de l'utilisation des terrains déboisés et des opérations de remise en culture réalisés.	Tableaux et graphiques.		
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires			
Sources internes ONF		2013. 6 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-2025. Il s'agira de veiller à la réutilisation des surfaces boisés à des fins agricoles ou sylvicoles.			

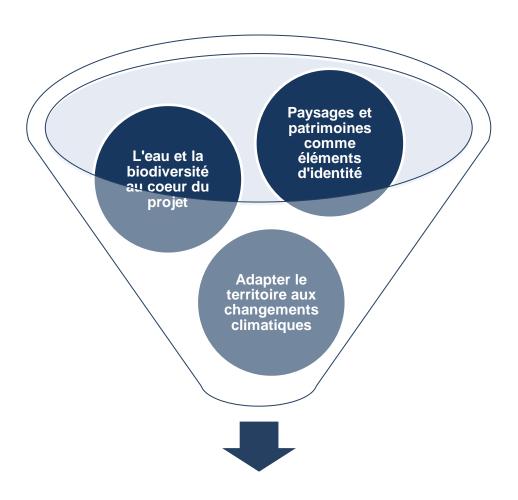
LES ACTIONS: ASSURER LA COMPETITIVITE DU SECTEUR SECONDAIRE

Recommandation 28 : Organiser le développement économique						
Hiérarchie	ı	ibellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation		
Complémentaire	34	Création d'une plateforme économique	Néant.	Néant.		
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires			
Néant		2013. 6 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-2025. Il conviendra d'évaluer l'offre humaine, de compétences et logistique du territoire en faveur de l'accompagnement des porteurs de projet.			

Prescription 63	: Porte	r le dévelo	ppement		
Hiérarchie	ı	_ibellé de l	l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	35	35 Être acteur de l'aménagement		Établir un bilan chiffré du foncier à usage d'activité disponible par acquisition ou propriété. Établir un bilan du foncier en friche et des mesures de réhabilitation engagées. Établir un bilan complet des zones d'activités aménagés et de la commercialisation effectuée.	Tableaux, graphiques et cartographie.
Source de données	Poin	t de dépar	t et périodicité	Commentaires	
Sources internes	2013. aménagement,			dre compte des actions menés en matiè réaménagement et commercialisation du ur assurer l'objectif d'aménagement de 2	foncier à usage
Prescription 67 intégrés au tissu			oncier nécessai	re au développement local : des parc	s de proximité
Hiérarchie	ı	_ibellé de l	'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	36	Assurer la cohérence entre parcs stratégiques locaux		Établir un bilan chiffré du foncier à usage d'activité disponible par acquisition ou propriété. Établir un bilan du foncier en friche et des mesures de réhabilitation engagées. Établir un bilan complet des zones d'activités aménagés et de la commercialisation effectuée.	Tableaux et graphiques
Source de données	Point de départ et périodicité			Commentaires	
Sources internes	2013. à ce que l'amér parallèle de cel			lluation se fera sur la période 2019-2022. Il nagement de zones d'activités de proxim lles à vocation stratégique et de s'assur de 43ha à l'horizon 2035 est réalisé.	ité s'effectue en

LES ACTIONS : ADAPTER L'OFFRE TOURISTIQUE ET LA METTRE EN RESEAU

Prescription 73 : Rénover l'offre touristique						
Hiérarchie		Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation		
Complémentaire	37	Évaluer la remise à niveau de l'offre	Établir un bilan chiffré des actions privées et publiques en faveur de la réhabilitation de l'offre touristique.	Tableaux et graphiques		
Source de données	Poir	nt de départ et périodicité	Commentaires			
Sources internes		2013. 6 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-2025.			
Orientation 77 : A	Accom	pagner le développement (des Unités Touristiques Nouvelles			
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation		
Stratégique	Évaluer le besoin en UTN structurante		Recenser les projets.	Tableaux		
Source de données	Poir	nt de départ et périodicité	Commentaires			
Sources internes		2013 3 ans	La première évaluation se fera sur la pério	ode 2019-2022.		



Préserver le territoire

CHAPITRE VI : L'ENVIRONNEMENT, UNE RESSOURCE, UN PATRIMOINE, AU COEUR DU PROJET DE TERRITOIRE

LES ACTIONS: L'EAU, UNE RESSOURCE ET UN PATRIMOINE COMMUN A PRESERVER

Prescription 80 : Sécuriser la qualité sanitaire de l'eau potable						
Hiérarchie	Li	bellé de l'ind	licateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique				Évolution du taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physicochimiques, par commune.	Tableaux, graphiques et cartographie.	
Source de données		de départ ériodicité		Commentaires		
Agence Régionale de la Santé / Services. eaufrance.fr		2013. 1 an.	services.eau	des bilans annuels réalisés par l'ARS, et ıfrance.fr, il s'agira de vérifier l'évolution ıée par commune.	mis en ligne sur de la qualité de	
Recommandation	n 38 : Ir	nstaurer des p	érimètres de	protection pour les captages encore non pr	otégés	
Hiérarchie	Li	bellé de l'ind	licateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	Vérifier l'ava 40 de la protec ressource		ction de la	Vérifier l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Nombre de captages protégés / Nombre de captages total.	Tableaux, graphiques et cartographie.	
Source de données		de départ ériodicité		Commentaires		
Agence Régionale de la Santé / Services. eaufrance.fr		2013. 6 ans.		e évaluation se fera sur la période 2019-2022. Cet indicateur mentaire à l'indicateur 39.		
Prescription 81 :	Condit	ionner le pote	ntiel d'accueil	à la disponibilité de la ressource en eau		
Hiérarchie	Li	bellé de l'ind	licateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	41	Préso quantitati resso	vement la	Établir un bilan chiffré des volumes prélevés, en m3/an, par ressource : superficielle / souterraine.	Tableaux et graphiques.	
Source de données		t de départ ériodicité		Commentaires		
Gestionnaires réseaux		2013. 3 ans.		évaluation se fera sur la période 2019-202 tici de vérifier la pression exercée sur la re		
Prescription 83 traitement	: S'assı	urer de l'adéo	quation entre	ambitions de développement et capacités	s d'accueil et de	
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		licateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	Vérifier la capacité 42 résiduelle des stations d'épuration		les stations	Évolution de la charge hydraulique et organique des stations d'épuration.	Tableaux et graphiques.	
Source de données	Point de départ et périodicité			Commentaires		
Gestionnaires réseaux		2013. 3 ans.	La première	évaluation se fera sur la période 2019-202	2.	

Recommandation 41 : Favoriser l'amélioration du rendement des réseaux					
Hiérarchie	Li	ibellé de l'ind	licateur	Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	43	Améliorer le rendement des réseaux de distribution		Évolution du taux de rendement des réseaux de distribution de l'eau potable par commune à confronter au seuil règlementaire.	Tableaux et graphiques.
Source de données		t de départ ériodicité		Commentaires	
Gestionnaire réseaux / Services. eaufrance.fr	2013. l'évolution de		l'évolution de	évaluation se fera sur la période 2019-20 e cet indicateur sont le reflet de la politiqu eau en réseau de distribution.	
Recommandation	n 43 : R	Réaliser des S	chémas Direc	teurs de Gestion d'Eaux pluviales	
Hiérarchie	Li	ibellé de l'ind	licateur	Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	44	Mieux gérer les eaux pluviales		Évolution de la couverture du territoire par des schémas d'assainissement pluvial approuvés: nombre de communes couvertes par un schéma approuvé / nombre total de communes.	Tableaux, graphiques et cartographie.
Source de données		Point de départ et périodicité		Commentaires	
EPCI et communes	2013		La première	évaluation se fera sur la période 2019-2025.	

LES ACTIONS: UN PROJET URBAIN CONJUGUE A LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Prescription 93 : Réservoirs de biodiversité de la sous-trame « milieux boisés » : protéger les forêts anciennes et matures						
Hiérarchie	Li	bellé de l'ind	icateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	45	Protéger les forêts anciennes et matures		Établir un suivi cartographique des boisements identifiés en tant que réservoirs de biodiversité dans le SCOT et vérifier leur bonne protection dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.	Cartographie.	
Source de données	Point de départ et périodicité			Commentaires		
Sources internes PLU PNR	Cet indicate		Cet indicate	évaluation se fera sur la période 2019-2025. eur est complémentaire à l'indicateur 31 et s'appuie sur la ographique présente dans le DOO, pièce 3.2.		
Prescription 94 : Réservoirs de biodiversité de la sous-trame « milieux ouverts » et « milieux bocagers » : protéger les infrastructures agroécologiques et milieux ouverts à forte valeur écologique tout en maintenant l'activité agricole						
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		icateur	Mode de calcul	Mode de représentation	
Complémentaire	46	Protéger les milieux ouverts à forte valeur écologique		Établir un suivi cartographique des milieux ouverts identifiés en tant que réservoirs de biodiversité dans le SCOT et vérifier leur bonne protection dans les Plans Locaux d'Urbanisme.	Cartographie.	

Source de données	Point de départ et périodicité			Commentaires		
Sources internes PLU PNR CEN		2013. 6 ans.	Cet indicate	évaluation se fera sur la période 2019-202 ur est complémentaire à l'indicateur 29 e ographique présente dans l'annexe du DO0	t s'appuie sur la	
Prescription 95 : Réservoirs de biodiversité de la sous-trame « milieux humides » : protéger les zones humides						
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur			Mode de calcul	Mode de représentation	
Stratégique	47	Protéger les zones humides		Établir un bilan chiffré de la surface de zones humides inventoriées dans les zones constructibles des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, et n'ayant fait l'objet d'aucune mesure d'évitement.	Tableaux, graphiques et cartographie.	
Source de données		Point de départ et périodicité		Commentaires		
PLU		2013. 6 ans.		évaluation se fera sur la période 2019-202	5.	

LES ACTIONS: ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif 46 : Faire du SCOT la plateforme de connaissances et d'actions						
Hiérarchie	ı	Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation		
Complémentaire	48	Accompagner le territoire face au changement climatique	Établir un bilan des actions engagées pour faire face au changement climatique.	Synthèse des actions.		
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires			
Sources internes		2013. 6 ans.	La première évaluation se fera sur la pério	ode 2019-2025.		
Objectif 51 : Dim	inuer l	es émissions de CO ₂ dues	au secteur secteur tertiaire et à l'habitat	:		
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation		
Complémentaire	49	Évaluer la politique de transition énergétique	Établir un bilan de la réhabilitation de l'habitat ancien effectuée et des améliorations énergétiques.	Tableaux et graphiques.		
Source de données	Poin	t de départ et périodicité	Commentaires			
Sources internes		2013. 6 ans.	La première évaluation se fera sur la période 2019-2025.			
Objectif 52 : Dive	ersifier	la production d'énergie ve	erte et profiter des pratiques numériques			
Hiérarchie	ı	Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation		
Complémentaire	Évaluer la politique de transition énergétique		Établir un bilan de la production d'énergie diversifiée. Il devra rendre compte des projets réalisés et en cours par type de production.	Tableaux et graphiques.		
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires			
Sources internes		2013 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2019-2025.			

33

PROCESSUS DE REALISATION DU SCOT

Maitre d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Présidente : Mme Françoise BEZIAT

Vice-Président en charge du SCOT : M. Jean VALADE

Président de la commission Habitat-Logement : M. Charles FERRE

Président de la commission Activités Économiques : M. Gilles MAGRIT

Président de la commission Eau - Environnement : M. Bernard POUYAUD

Président de la commission Transport - Mobilités - Réseaux - Équipements : M. Jean VALADE

Chef de Projet du Pays Haute-Corrèze Ventadour : Mlle Elodie GAILLAC

Maître d'œuvre : Bureau d'études UrbaDoc ; TOULOUSE

Cotraitant : Bureau d'études ETEN Environnement ; NEGREPELISSE

Sous-traitant: Rural Concept; CAHORS

Sous-traitant: Atelier Georges; PARIS

Chef de projet : Tony PERRONE

PROCESSUS DE REALISATION DES CRITERES ET INDICATEURS DE SUIVI

Partie écrite : Tony PERRONE – UrbaDoc

Partie écrite Eau et biodiversité : Caroline LESPAGNOL - ETEN Environnement

Relecture du document : Elodie GAILLAC - SMPHCV